



Note aux parents d'élèves et au personnel Mesures de sécurité

Singapour, le 31 août 2006

Madame, Monsieur,

La sécurité des élèves, des familles, des personnels et des installations du lycée est une priorité majeure. Dans ce cadre-là, nous nous permettons de vous rappeler les mesures de sécurité qui ont été appliquées à partir de novembre 2002, ainsi que les **nouvelles mesures renforcées**. En tout état de cause, celles-ci correspondent au niveau de précaution préconisé par la réglementation française en vigueur en France et à l'étranger, dans nos établissements scolaires.

1 - Le transport par bus :

Les mesures appliquées sont :

- Seuls les bus du transporteur officiel du lycée (Yellow School Bus) sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du lycée.
- Le contrôle des bus avant chaque départ de tournée, en respectant une liste de points qui doivent être vérifiés par chaque chauffeur,
- Le contrôle rapide à l'entrée de la contre-allée menant au lycée de tous les bus avec vérification de l'identité du chauffeur et de son assistante, (security check 1)
- le contact permanent avec tous les bus sur le trajet par des moyens de communication renforcés.

2 - Le transport par véhicule particulier :

- **Déposer un enfant au lycée (drop off)**

Deux possibilités sont offertes :

- **Pour les enfants les plus grands (élémentaire, collège et lycée)** une zone de dépose (*drop off*) est aménagée sur le côté gauche de la contre-allée après le 1er point de contrôle instauré à hauteur de l'entrée fournisseur du restaurant scolaire.

Il est rappelé que le stationnement est interdit sur la contre allée (domaine public) et que la dépose doit être faite rapidement sans que le chauffeur quitte son véhicule.

- **Pour les plus jeunes (école maternelle seulement)** la dépose est autorisée à l'intérieur de l'établissement à l'emplacement habituel (*bus bay*, coté droit). Les parents accompagnent leur enfant jusqu'à la classe et **doivent repartir immédiatement (dans un délai maximum de 15 minutes)**.

Seuls désormais les **véhicules munis d'un macaron (bande jaune)** délivré par l'administration du lycée aux parents des élèves de **la maternelle**, seront autorisés à entrer dans le lycée pour cette opération.

Ce macaron (*label*), valable jusqu'à la fin de l'année scolaire, est disponible au secrétariat général du lycée (bâtiment E, niveau 3).

L'entrée sans macaron ne sera pas acceptée.

- **Reprendre un enfant à la sortie des cours (pick up)**

Les chauffeurs des véhicules munis d'un **macaron (bande jaune)** pourront récupérer leurs enfants sous la *bus bay* dans l'établissement, **seulement après le départ des bus et, cela, sans délai**.

En élémentaire, les enfants attendront dans la cour.

En maternelle, les enfants attendront, pour des raisons de confort et de sécurité, dans leurs classes respectives.

3 - Le stationnement à l'intérieur du lycée :

Pendant la journée, le stationnement des véhicules sera autorisé à l'intérieur du lycée sur les emplacements prévus et dans la limite des places disponibles, **uniquement** pour les véhicules munis du **macaron (bande verte)** (personnel et membres du conseil exécutif et du comité de gestion).



Pour tous les autres véhicules, le stationnement sera autorisé seulement à la fin des cours le lundi, mardi, jeudi, vendredi **à partir de 17 heures** et le mercredi **à partir de 13H30**.

Un contrôle ponctuel ou systématique des véhicules pourra être effectué à la porte principale (security check 2). Il est donc nécessaire de se munir de pièces d'identité et de faciliter la fouille éventuelle des coffres par les gardes.

Aucune autorisation exceptionnelle de stationnement ne sera accordée ni lors des sorties scolaires accompagnées, ni lors les réunions de parents pendant les heures de cours.

4 - Le stationnement à l'extérieur du lycée :

Il est interdit de stationner sur la contre-allée.

Il est fortement conseillé de se garer dans les nombreuses aires de parking situées à proximité du lycée (prendre Serangoon North avenue 1 au feu rouge et tourner à droite à 150m). Un plan de situation détaillé est à votre disposition au secrétariat général du lycée si vous le souhaitez.

Vous pourrez ainsi rejoindre le lycée sans changer de trottoir et venir déposer ou récupérer vos enfants sans précipitation.

5 - Le transport par taxi

Aucun taxi n'est autorisé à déposer ou prendre un client dans l'enceinte du lycée, même en cas de fortes pluies. La dépose devra se faire obligatoirement sur la contre-allée dans la zone prévue à cet effet. Les taxis ne doivent en aucun cas stationner devant le portail principal.

Nous rappelons également à cette occasion qu'il est **formellement interdit** et **très dangereux** de héler un taxi devant la porte d'entrée sur l'artère principale et qu'il faut obligatoirement se rendre au début ou à la fin de la contre allée pour cela. Plusieurs accidents ont déjà eu lieu les années précédentes.

6 - Transports publics :

Nous vous encourageons à prendre les transports en commun pour vous rendre au lycée :

- Les lignes de bus suivantes desservent notre établissement : 25,73,74,76,132,165
- La station MRT la plus proche est Ang Mo Kio.

7 - Accès piétons :

L'entrée et la sortie des piétons doivent se faire exclusivement par le portillon à gauche de l'entrée principale et en aucun cas par les entrées et sorties réservées aux véhicules.

L'utilisation de tout autre accès n'est pas autorisée.

Le succès dans la mise en œuvre de ces mesures, conformes à l'intérêt général et particulier de chacun, suppose le concours et le soutien actif de tous les élèves, parents et personnels du lycée. Merci à tous de tenir le plus grand compte de ces recommandations et précisions.

Très cordialement.

Le Supervisor,
Jean Louis Champseix

Le Proviseur,
Pierre Mondoloni

P/ La Commission Sécurité